

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-117/PR/MB portant distraction et incorporation d'une parcelle de terrain.

n° 2019-117/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
17 juillet 2019

Numéro JO
n° 14 du 31/07/2019

Date du numéro
31 juillet 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULoi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

VULoi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

VULoi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VULa Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

VULe Décret n°2019-095/PRE en date du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

VULa Correspondance n°2019-21/DPFZA en date du 7 février 2019

SUR Proposition du Ministre du Budget.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 Juillet 2019.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est fait la distraction du Titre Foncier 20425 souscrit au livre foncier au nom des Autorités des Ports et des Zones Franches d'une parcelle de terrain sise à Doraleh d'une superficie 52 562 m2.

Article 2

La parcelle de terrain ainsi distraite est incorporée au Titre Foncier 7871 souscrit au livre foncier au nom de la société Horizon Djibouti Terminais Limited FZCO. La dite cession de la parcelle de terrain est faite à titre onéreux à raison de 3 000 FD /m2.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement P.*

IABDOULKADER KAMIL MOHAMED